

Avignon, le 26 novembre 2013.

Le directeur académique des services
de l'éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs
les proviseurs de lycée (SEP)
et lycée professionnel public

Mesdames et Messieurs
les principaux de collège

Mesdames et Messieurs les directeurs
d'établissement privé sous contrat

S/c de Messieurs les directeurs académiques
des services de l'éducation nationale

Objet : Inscription au Diplôme National du Brevet – Session 2014

J'ai l'honneur de vous préciser ci-après les modalités d'inscription des élèves de votre établissement au Diplôme National du Brevet :

1) Ouverture du registre des inscriptions :

du lundi 9 décembre 2013 à 8h au vendredi 10 janvier 2014 à 17h

2) Inscriptions :

Sont concernés tous les candidats scolarisés dans votre établissement (candidats en classe de 3^{ème} et candidats scolarisés dans d'autres classes des sections d'enseignement professionnel des lycées et des LP).

Les inscriptions s'effectueront via le module « Inscrinet DNB » aux adresses suivantes :

Alpes-de-Haute-Provence : <https://ocean.ac-aix-marseille.fr/inscrinetdnb04/etablissement>
Hautes-Alpes : <https://ocean.ac-aix-marseille.fr/inscrinetdnb05/etablissement>
Bouches-du-Rhône : <https://ocean.ac-aix-marseille.fr/inscrinetdnb13/etablissement>
Vaucluse : <https://ocean.ac-aix-marseille.fr/inscrinetdnb84/etablissement>

NB :

- code établissement : numéro d'immatriculation de l'établissement (RNE) en majuscule.
- mot de passe : numéro d'immatriculation (RNE) en majuscule, à modifier dès la première connexion.



Le service « suivi établissement » permet au chef d'établissement :

- de valider les inscriptions à partir de la BEA (élèves de 3^{ème}) – **à faire impérativement au préalable, afin de pouvoir suivre les inscriptions de votre établissement,**
- d'annuler les candidatures erronées,
- d'inscrire les candidats qui ne sont pas pré-inscrits dans la BEA.

Candidats individuels scolarisés dans les lycées et les LP :

Vous disposez également d'un service individuel d'inscription à l'adresse suivante :
<https://ocean.ac-aix-marseille.fr/inscrinetdnbxx/inscription>
(remplacer xx par le numéro de département)

3) Confirmations d'inscription :

Candidats scolarisés en classe de 3^{ème} :

Chaque établissement éditera les confirmations de ses élèves et les leur remettra.

Les candidats et leurs représentants légaux vérifieront l'exactitude des renseignements et les corrigeront éventuellement à l'encre rouge. Toute correction apportée sera impérativement rectifiée par vos soins dans INSCRINET avant fermeture du serveur.

Nous vous demandons de veiller particulièrement à ce contrôle (état civil, choix de la série et des options), toute erreur ayant des répercussions sur l'ensemble des documents édités ultérieurement et sur l'organisation de l'examen.

Pour valider ces renseignements, les signatures du représentant légal (candidat mineur) et de l'élève sont indispensables.

Pour les élèves âgés de plus de 16 ans au moment de l'inscription, joindre une photocopie de l'attestation de recensement ou du certificat de participation à la journée d'appel.

Les confirmations et les pièces justificatives seront conservées au sein de l'établissement et tenues à disposition en cas de recours.

Vous devrez éditer la liste des candidats avec choix d'option par série. Cette opération n'est possible que pendant la période d'ouverture du serveur d'inscription.

Cette liste signée par le chef d'établissement vaut confirmation collective.

Il vous est demandé de transmettre au pôle académique :

- **Pour le 20 janvier 2014 : les listes des candidats avec option, une liste des rectifications non enregistrées avant la clôture des inscriptions.**
- **Pour le 31 janvier 2014 : les demandes d'aménagement d'épreuves (§6).**

Candidats individuels scolarisés dans les lycées et les LP :

Les confirmations d'inscription seront éditées par la direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) et transmis directement aux candidats individuels.

4) Modification – Transfert de dossier :



Après la clôture du registre des inscriptions, il vous appartiendra de signaler, par écrit, dans les meilleurs délais à la DSDEN (pôle académique du DNB, ce.diec84@ac-aix-marseille.fr) :

- toute modification concernant un candidat (état civil, adresse)
- toute arrivée ou départ d'un élève et notamment les cas d'exclusions définitives

5) Demandes d'aménagement d'épreuves :

Les candidats présentant un handicap peuvent bénéficier d'un aménagement d'épreuves. Ils doivent pour cela compléter le dossier en document attaché (également à télécharger sur le site de la DSDEN 84).

Pour la session 2014, **un nouveau dossier** –dissociant la demande de la famille et l'avis circonstancié du médecin- est mis à disposition.

Il sera renvoyé à la DSDEN de Vaucluse – pôle DNB selon les modalités précisées dans sa note d'information.

Les établissements ayant transmis des dossiers d'aménagement recevront un accusé de réception de la part du pôle académique du DNB.

Pour les situations de handicap connues en début d'année scolaire les demandes d'aménagement devront parvenir au pôle académique avant le 31 janvier 2014.

Mes services se tiennent à votre disposition pour répondre à toutes vos questions et faciliter le bon déroulement de la session 2014.



Dominique BECK

NOTE d'INFORMATION
à DESTINATION des CANDIDATS et/ou des FAMILLES CONCERNANT
les AMENAGEMENTS des CONDITIONS d'EXAMENS POUR LE DIPLOME
NATIONAL DU BREVET

Les personnes en situation de handicap candidates aux examens et concours de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur peuvent bénéficier d'aménagements des conditions de passation des épreuves.

L'avis du médecin désigné par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) est transmis à l'autorité administrative en charge de l'organisation de l'examen.

La décision est prise par cette autorité administrative qui la transmet au candidat et/ou à la famille, ainsi qu'au(x) centre(s) organisateur(s) de l'examen.

Afin que ces démarches puissent se dérouler de la manière la plus efficace, **il est nécessaire d'établir la demande et de faire suivre le dossier le plus rapidement possible**, certains aménagements pouvant concerner les évaluations réalisées en cours de formation.

Ce dossier est renvoyé sous pli cacheté au Pôle académique du DNB, accompagné de l'avis du médecin de secteur.

Le Pôle académique du DNB accusera réception du dossier de demande d'aménagements d'épreuves.

- **Pour les candidats scolarisés :**

Le dossier de demande doit comporter :

- un formulaire de demande d'aménagements d'épreuves, rempli par le candidat et/ou sa famille ;
- les informations pédagogiques, renseignées et signées par la (les) personne(s) compétente(s) ;
- les documents médicaux nécessaires en fonction de la nature du handicap, **sous pli cacheté** :

* pour les handicapés visuels : un certificat médical établi par un ophtalmologiste qualifié précisant l'acuité visuelle après correction, les troubles associés, le mode de lecture utilisé, les aides techniques nécessaires,

* pour les handicapés auditifs : certificat médical établi par un ORL précisant le mode de communication habituellement utilisé,

* pour les handicapés moteur : certificat médical établi par un spécialiste consultant précisant l'atteinte fonctionnelle détaillée touchant :

- les membres supérieurs, ainsi que la nécessité d'une aide technique (matérielle ou humaine)
- les membres inférieurs détaillant les mode de locomotion utilisés (fauteuil, canne, etc.)

* pour les troubles des apprentissages : un bilan orthophonique détaillé et étalonné de moins de 2 ans, une photocopie d'un devoir de français ou d'histoire-géographie fait en classe, photocopie du dernier bulletin scolaire et éventuellement un bilan orthoptique, neuropsychologique, etc.

* pour tous les autres handicaps : joindre un certificat médical précisant la nature de son handicap et ses conséquences.

Le médecin de l'Education nationale de l'établissement scolaire est l'interlocuteur privilégié de la famille pour la constitution du dossier.

Les candidats scolarisés fournissent un double du formulaire de leur demande d'aménagements au chef d'établissement.

- **Pour les candidats individuels, inscrits au CNED (scolaires ou non scolaires) ou scolarisés dans des établissements privés hors contrat**

Cette demande doit être effectuée auprès d'un médecin désigné par la CDAPH **du département du domicile du candidat.**

Les coordonnées de ce médecin sont disponibles auprès de la MDPH du département de son domicile ou à la direction des services départementaux de l'Education nationale.

DEMANDE d'AMENAGEMENTS des EPREUVES d'EXAMEN ou de CONCOURS

Formulaire à joindre au dossier

DIPLOME NATIONAL DU BREVET Session 2014

A remplir par le candidat ou son représentant légal

Le médecin de l'Education nationale de l'établissement scolaire est l'interlocuteur privilégié de la famille pour la constitution du dossier.

Nom et prénom du candidat :

Date de naissance : / /

Scolarisé Individuel Inscrit au CNED

Nom et adresse du candidat ou de son représentant légal :

Adresse électronique :@.....

N° de téléphone de la personne responsable ou du candidat (si majeur) :

Etablissement fréquenté :

Classe : Série ou spécialité :

Un PPS a-t-il été mis en place ? (*joindre le document le cas échéant*) oui non

Un PAI a-t-il été mis en place ? (*joindre le document le cas échéant*) oui non

Je soussigné,
sollicite :

Les aménagements suivants :
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

L'étalement du passage de l'examen sur plusieurs sessions (*préciser les modalités d'étalement souhaitées*)
.....
.....

La conservation des notes obtenues à chaque session (mesure réservée aux candidats ayant échoué à l'examen, sous réserve de la réglementation de chaque diplôme) (*Préciser discipline(s) et note(s) obtenue(s) à chaque session*)
.....
.....

Fait à, le

Signature du candidat ou de son représentant légal,

INFORMATIONS PEDAGOGIQUES sur le DEROULEMENT de la SCOLARITE

Année scolaire 2013 / 2014

**Document à joindre par le candidat au dossier de demande d'aménagements
des conditions de passation de l'examen du Diplôme National du Brevet**

IDENTITE du CANDIDAT

Nom : Prénom : Date de naissance :

Scolarisé Individuel Inscrit au CNED

Etablissement fréquenté :

Examen préparé : Série ou spécialité :

Pour les candidats scolarisés, le chef d'établissement, en lien avec le professeur principal et/ou le(s) professeur(s) concerné(s), atteste les difficultés rencontrées par le candidat et les mesures particulières mises en œuvre durant l'année scolaire.

DIFFICULTES RENCONTREES : Coter de 0 = pas de difficulté à 4 = difficultés majeures

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> en expression orale | |
| <input type="checkbox"/> en lecture de textes ou d'énoncés | <input type="checkbox"/> pour finir les contrôles dans les délais impartis |
| <input type="checkbox"/> en lecture d'images, cartes, figures | <input type="checkbox"/> pour fournir un travail écrit (fatigabilité, écriture peu ou pas lisible, difficultés en production ou en copie) |
| <input type="checkbox"/> en compréhension du texte lu | |
| <input type="checkbox"/> en logique, raisonnement | <input type="checkbox"/> pour orthographier même les mots courants (erreurs, écriture phonétique) |
| <input type="checkbox"/> en langue vivante | |
| <input type="checkbox"/> autres (préciser) : | |

MESURES MISES EN PLACE : dans le cadre d'un PAI dans le cadre un PPS autre cadre (documents fournis avec la demande d'aménagements)

- Aménagement du temps (préciser) :
- Mode d'évaluation (préciser) :
- Aide à la prise de notes Secrétaire lisant les consignes secrétaire écrivant sous la dictée de l'élève
- Préciser :
- Utilisation d'un ordinateur en classe (préciser éventuellement le(s) logiciel(s) habituellement utilisé(s))
.....
- Photocopies des cours
- Oralisation des consignes, devoirs écrits transformés en interrogation orale.....
- Dictée aménagée
- Autres (préciser)

AUTRES AIDES

- Aide humaine (préciser les activités incombant à l'AVS)
- Matériel adapté
- Services de soins (préciser)
- Autres (préciser)

L'élève a-t-il déjà bénéficié de mesures particulières pour un autre examen ou concours ?

OUI (lesquelles) : NON

Fait à, le

Signature du chef d'établissement,

AVIS du MEDECIN DESIGNE par la CDAPH
AMENAGEMENTS des EPREUVES
DIPLOME NATIONAL DU BREVET Session 2014

Je, soussigné(e), Docteur, médecin désigné par la CDAPH, déclare que la situation du candidat :

NOM :	PRENOM
DATE DE NAISSANCE : / /	
ADRESSE :	
.....	
ETABLISSEMENT :	
CLASSE :	Série :
EXAMEN :	

- Ne justifie pas la mise en place d'aménagements particuliers**
- Justifie la mise en place des aménagements particuliers suivants :**

A – Organisation du temps

- Temps majoré pour les épreuves :
- Ecrites, durée majorée de
- Orales, durée majorée de
- Pratiques, durée majorée de
- Pour la préparation des épreuves orales ou pratiques, durée majorée de
- Période de repos (avec compassion du temps nécessaire) :
- Pause pendant l'épreuve pour repos, soins, restauration, contrôle biologique
- Possibilité de se lever, marcher, aller aux toilettes dès la 1^{ère} heure

B – Accès aux locaux et installation matérielle

- Salle en rez-de-chaussée avec accès direct
- Accessibilité des locaux (plan incliné, ascenseur)
- Mobilier adapté (exemple : plan de travail incliné) (*préciser*)
- Conditions particulières d'éclairage (*préciser*).....
- Sanitaires aménagés
- Proximité de l'infirmerie
- Autres observations complémentaires et utiles à l'installation matérielle du candidat dans les meilleurs conditions possibles (salle adaptée, proximité de prises de courant, isolement du candidat dans une salle,...) :

C – Aides techniques

- Utilisation d'un ordinateur : fourni par le centre d'examen fourni par le candidat
- Utilisation des logiciels habituellement utilisés en classe (reconnaissance vocale, etc.) (*préciser*) :
- Utilisation du correcteur d'orthographe (sauf pour l'épreuve de dictée et de réécriture du DNB)
- Transcription des sujets en braille : intégral abrégé
- Agrandissement des sujets (*Préciser*)
- Utilisation d'un matériel d'écriture en braille (ordinateur, tablette, ...)
- Utilisation d'un matériel ou outil pédagogique spécifique mis à disposition du candidat (*préciser*) :

D – Aides humaines

Les aides humaines sont prévues pour :

- Les épreuves orales
- Le début des épreuves écrites
- Aide pour l'installation matérielle du candidat dans la salle d'examen
- Aide pour le passage aux toilettes
- Autre type d'aide humaine (*à préciser*)

- Secrétaire ou assistant pour :
 - Lecture du sujet à haute voix avec reformulation sans reformulation
 - Lecture orale des consignes en articulant et en se plaçant face au candidat
 - Ecriture sous la dictée du candidat

- Port par le surveillant du système HF pour les épreuves écrites et/ou orales
- Interface en langue des signes française (LSF) (sauf pour les épreuves de langues)
- Interface en langage parlé complété (LPC)
- Spécialiste facilitant la lecture labiale
- Consignes orales ou informations données par des supports audio transcrites par l'examineur (notamment pour les épreuves de langues vivantes)
- Accompagnement nécessairement effectué par la personne habituellement chargée de l'aide (contraintes ou connaissances techniques particulières)

E – Autres mesures

- Etalement du passage de l'examen sur plusieurs sessions (*préciser les modalités d'étalement*) :
.....
.....

- Conservation de notes jusqu'à cinq ans (selon la réglementation de l'examen) (*préciser matières et notes obtenues à chaque session*) pour les candidats qui ont échoué à l'examen :
.....
.....

- Adaptations d'épreuves prévues par les règlements d'examens :
 - Epreuve écrite d'histoire géographie
 - Dictée aménagée
 - Possibilité d'une réponse par écrit à une question orale

Fait à, le

Cachet et signature du médecin

Ceci constitue un avis du médecin désigné par la CDAPH. La décision d'accorder ou non un aménagement d'examen ou de concours relève de l'autorité administrative compétente.